

NOUVEAUTÉ : CONSEIL DES JEUNES



TA VILLE. TA VOIX. TON IMPACT.

Tu as entre 14 et 17 ans ? Tu habites à La Ferté-sous-Jouarre ? Tu as des idées et envie de faire bouger ta ville ?

Le **Conseil des Jeunes (CDJ)** est fait pour toi !

Après le Conseil Municipal des Enfants, la Ville de La Ferté-sous-Jouarre lance son Conseil des Jeunes pour permettre aux 14-17 ans de **s'exprimer, proposer des idées et participer à des projets concrets pour leur commune.**



16 JEUNES

pour représenter
la jeunesse fertoise



14-17 ANS

pour être éligible



1 MANDAT

de novembre 2026
à décembre 2027



DES PROJETS CONCRETS

pour améliorer ton quotidien

LE CDJ C'EST QUOI ?

Le Conseil des Jeunes est un espace d'échange et de participation citoyenne destiné aux jeunes Fertois.

Pendant leur mandat, **16 jeunes** pourront :

- ✓ proposer des idées et des projets ;
- ✓ faire entendre leur voix ;
- ✓ échanger et travailler en équipe avec d'autres jeunes ;
- ✓ découvrir le fonctionnement de la mairie et de la commune ;
- ✓ rencontrer les élus et les services municipaux ;
- ✓ participer à la réalisation de projets concrets.

En bref : passer de l'idée à l'action !

ET TOI, TU CHANGERAIS QUOI À LA FERTÉ ?

Environnement, solidarité, culture, animations, aménagement de la ville, loisirs...

Le CDJ pourra travailler sur toutes les thématiques qui concernent la vie de la commune et les jeunes.

Les idées proposées seront échangées collectivement puis présentées au Maire et au Conseil municipal, qui étudieront leur faisabilité.

Les jeunes pourront ensuite participer, avec les services municipaux, à la mise en œuvre des projets retenus.

UNE ANNÉE POUR AGIR !

Octobre 2026 → Décembre 2027

Le CDJ sera installé en novembre 2026 pour un mandat allant jusqu'en décembre 2027.

Tout au long de cette période, les jeunes se retrouveront pour échanger, débattre, construire leurs projets et participer à la vie de leur commune.



UNE ANNÉE POUR **AGIR**

De l'idée à la réalisation,
les jeunes participent à toutes
les étapes des projets.

QUI PEUT CANDIDATER ?

Pour rejoindre le Conseil des Jeunes, il faut :

- ✓ avoir entre 14 et 17 ans ;
- ✓ être domicilié(e) à La Ferté-sous-Jouarre ;
- ✓ être mineur(e) pendant toute la durée du mandat, jusqu'en décembre 2027 ;
- ✓ avoir l'accord de ses parents ou représentants légaux ;
- ✓ avoir envie de s'impliquer dans la vie de sa ville.

16 jeunes sélectionnés



La sélection prendra notamment en compte la motivation des candidats, avec une attention portée à une représentation équilibrée des jeunes, notamment entre les filles et les garçons et entre les différents établissements et niveaux scolaires.



COMMENT CANDIDATER ?

Les candidatures ouvrent en octobre 2026 !

Tu souhaites rejoindre le CDJ ? Une question ?

Contacte le service Jeunesse

conseildesjeunes@lfsj.fr

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

